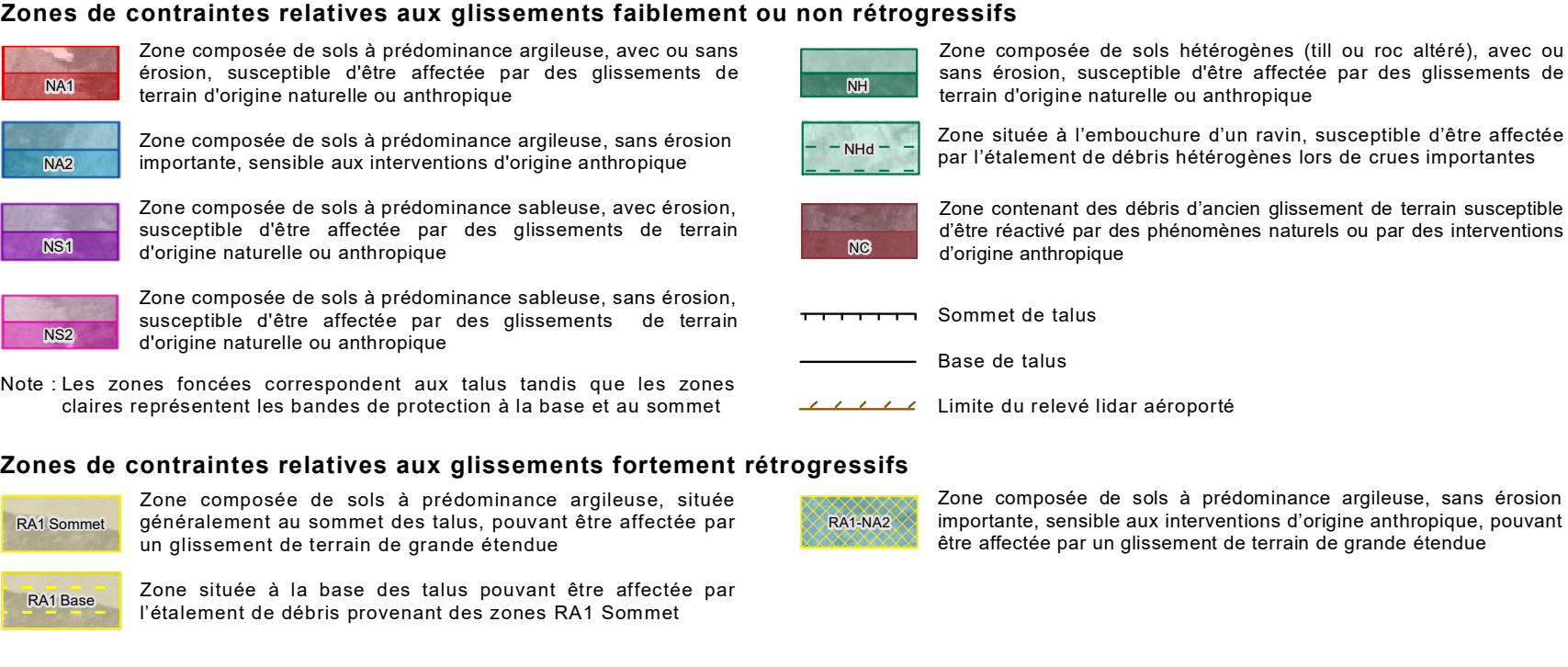
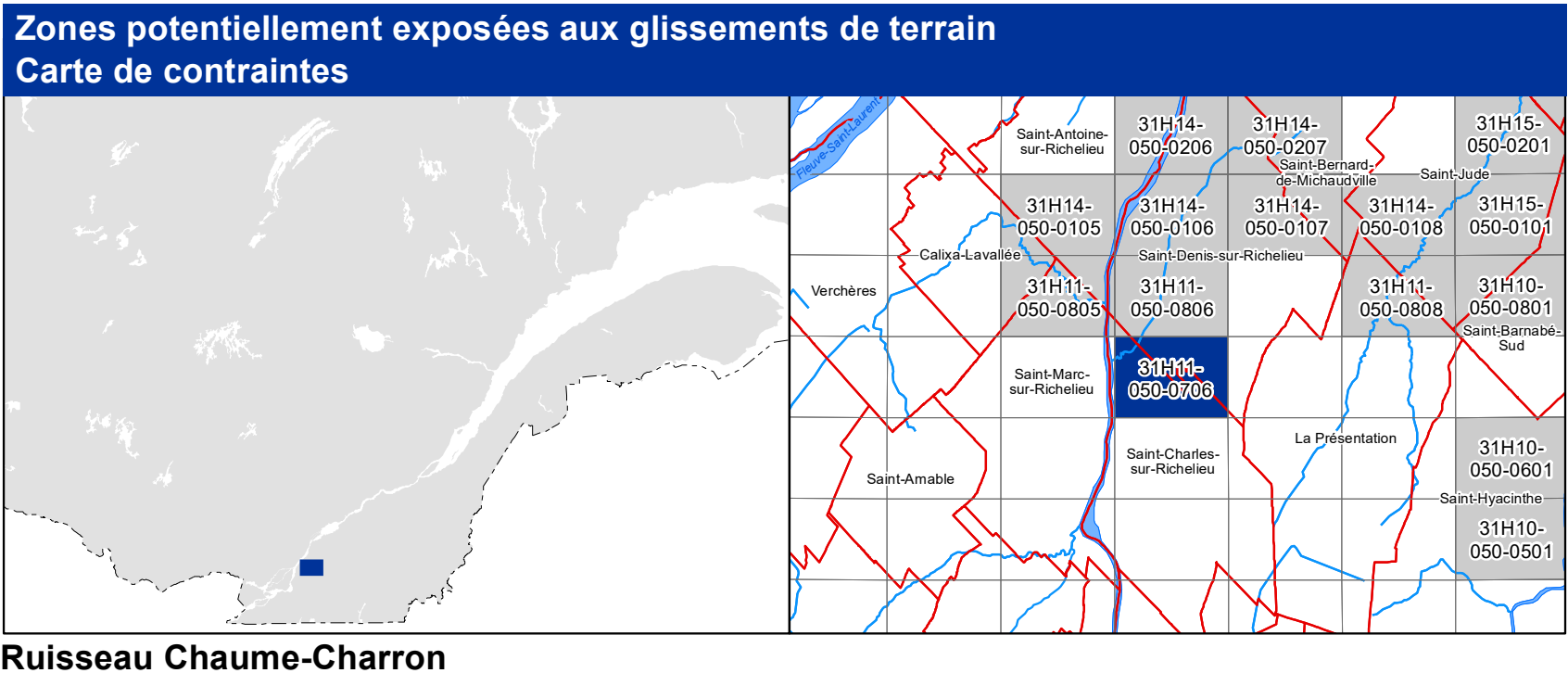
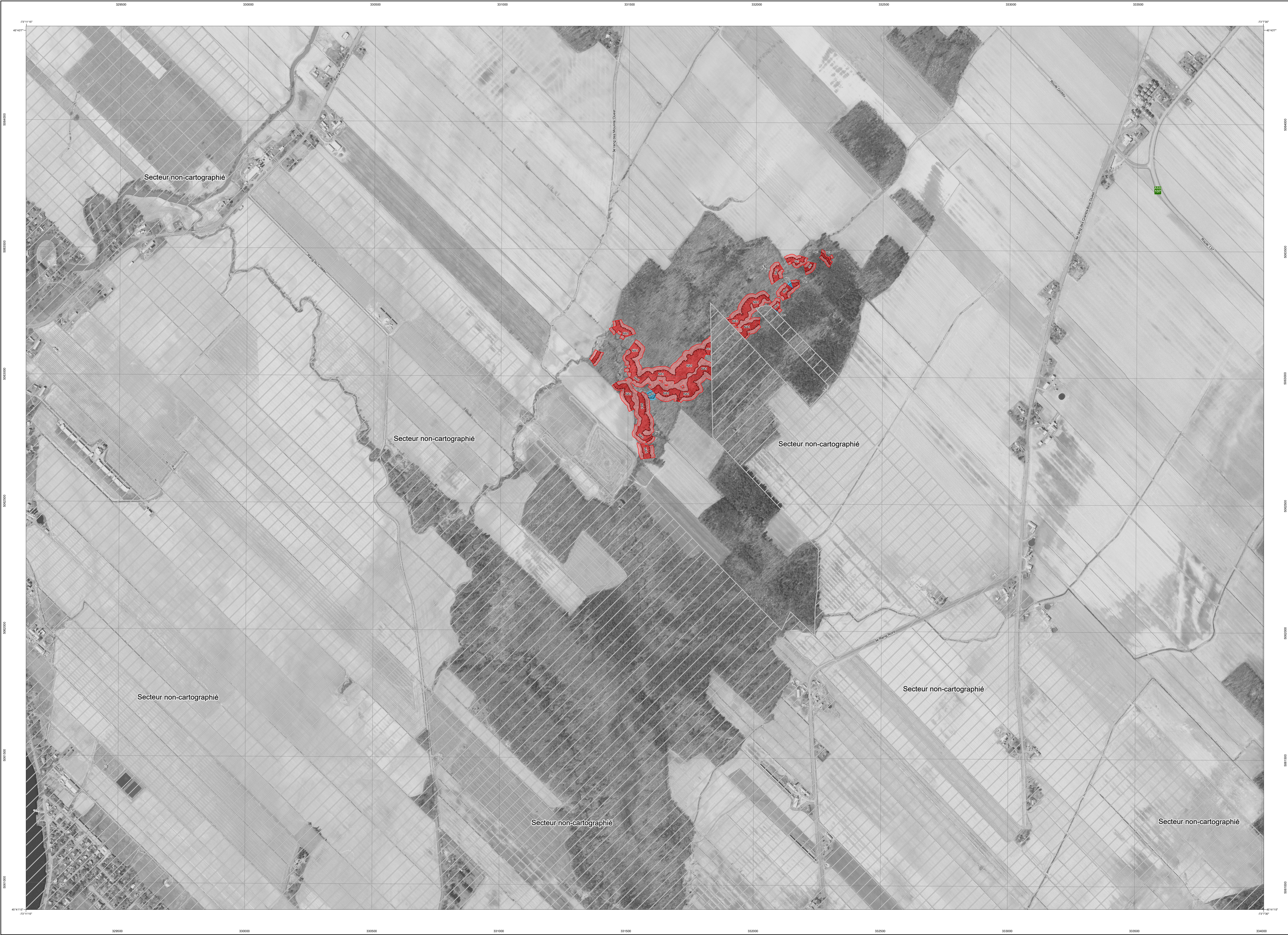


Ruisseau Chaume-Charron

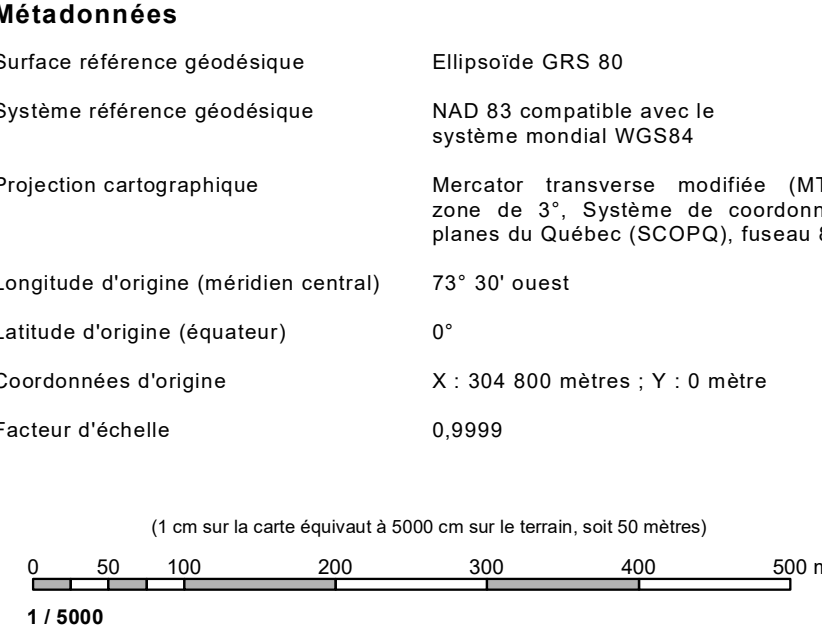


Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.



Sources	Données	Organisme	Date/Année
	Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Gouvernement du Québec	21 octobre au 3 décembre 2019
	Orthophotographie numérique	Projet régional de couverture orthophotographique de la Montérégie	Printemps 2020
Réalisation			
Production :	Ministère des Transports et de la Mobilité durable Direction générale du laboratoire des chaussées Direction de la géotechnique et de la géologie Version 1.0 (mai 2023)		
©	Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2 ^e trimestre 2023		